À l'attention de Madame la Présidente et des membres de la commission d'enquête publique unique SCoT-AEC et PDM de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération

Objet : Contribution individuelle au projet de SCoT – Contestation des fondements techniques de la cartographie du recul du trait de côte – Demande de rendre un avis défavorable aux dispositions du SCOT concernant le trait de côte, de réexamen et de nouvelle étude indépendante Parcelle N°AE167

Hervé et Fançoise FRANCK

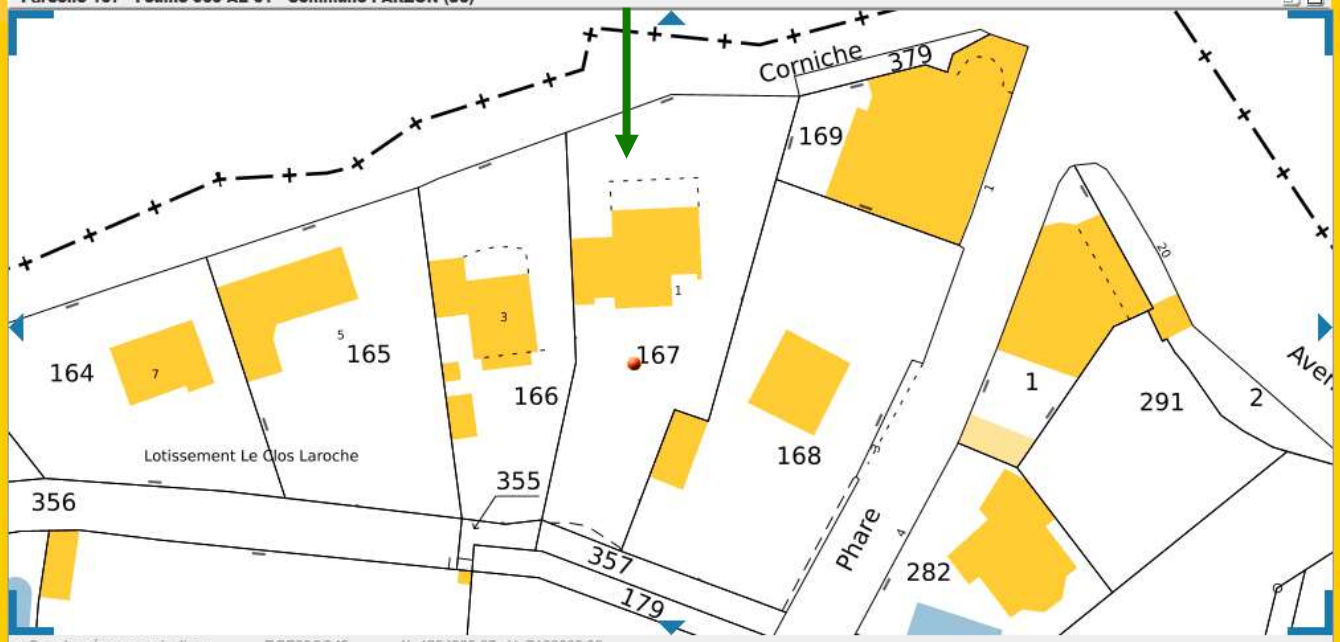
Arzon, le 18 novembre 2026

Commune : ARZON (56) - Cadastre - Google Chrome

cadastre.gouv.fr/scpc/afficherCarteParcelle.do?CSRF_TOKEN=N4XN-PKMU-5S8Z-JPAF-9RPG-LHEE-VCVA-VA0U&f=MK005000AE01&p=MK005000AE0167&dontSaveLastForward&keepVolatileSession=

cadastre.gouv.fr

Parcelle 167 - Feuille 000 AE 01 - Commune : ARZON (56)



> Centrer sur la commune
> Centrer sur la feuille

Système
RGF93CC48

X : Y :

> Mémoriser ce zoom
> Zoom mémorisé
> Zoom précédent
Afficher un drapeau sur les parcelles en instance d'une mise à jour graphique

outils simples | outils avancés

S'informer
Imprimer
Légendes
DÉSACTIVER

Affichage
> Mémoriser cet affichage

> Coordonnées en projection : RGF93CC48 X=1254995.07 ; Y=7166862.39
> Coordonnées géographiques : WGS84 (GPS) DMS (47° 32' 53" N - 2° 55' 4" O) - Latitude = 47.548244 N - Longitude = 2.917891 O

▶ Veuillez cliquer sur le plan, maintenir cliqué et faire glisser votre souris pour déplacer la carte.

Bienvenue dans l'atelier cartographique

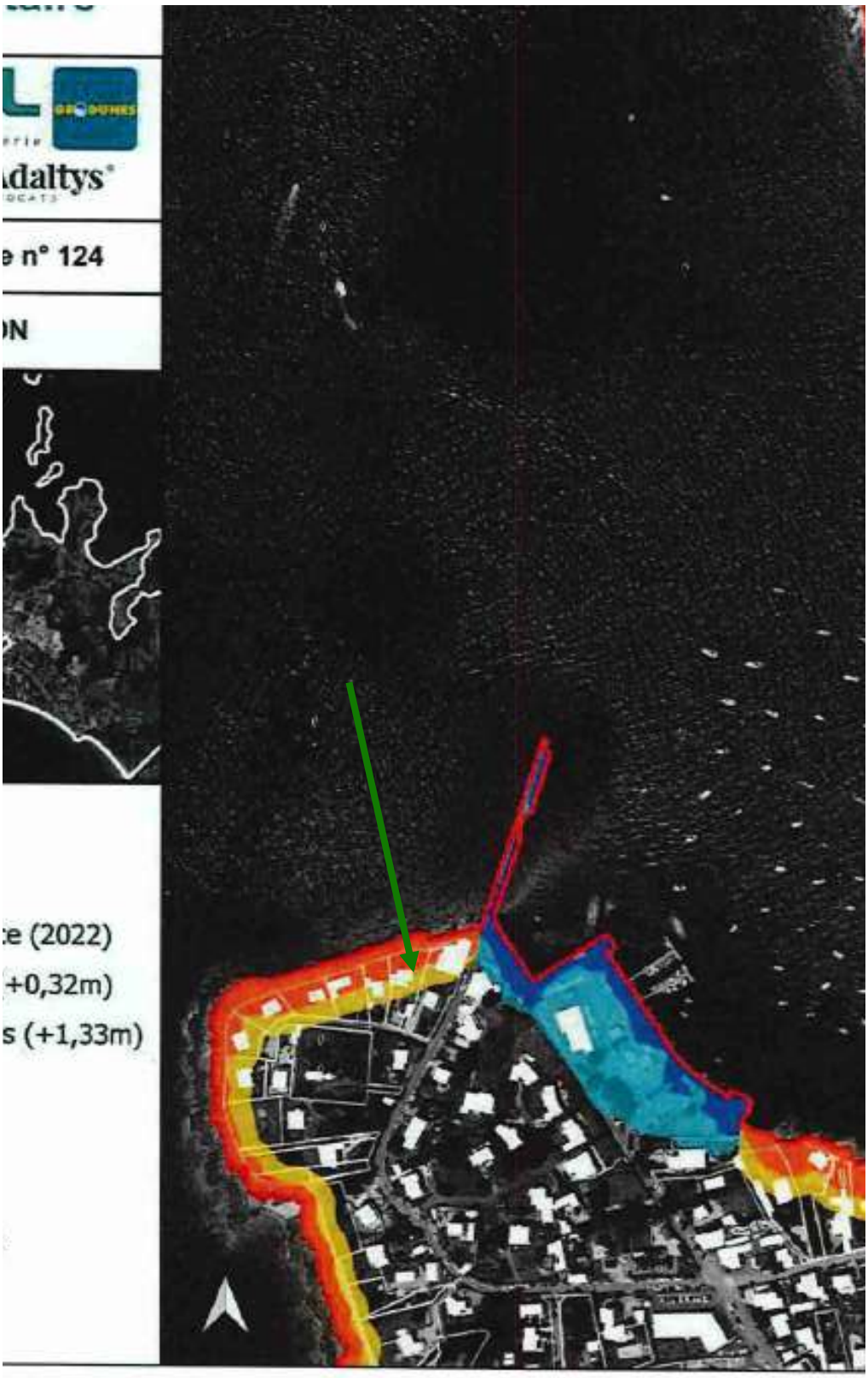
Différents outils sont à votre disposition pour vous permettre de vous déplacer sur le plan, d'obtenir des informations sur la parcelle et sur la feuille cadastrale ou encore d'imprimer gratuitement un extrait de plan.
Des outils avancés vous permettront d'effectuer des mesures ou encore de porter au plan des modifications de construction ou des commentaires.
Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter l'aide.

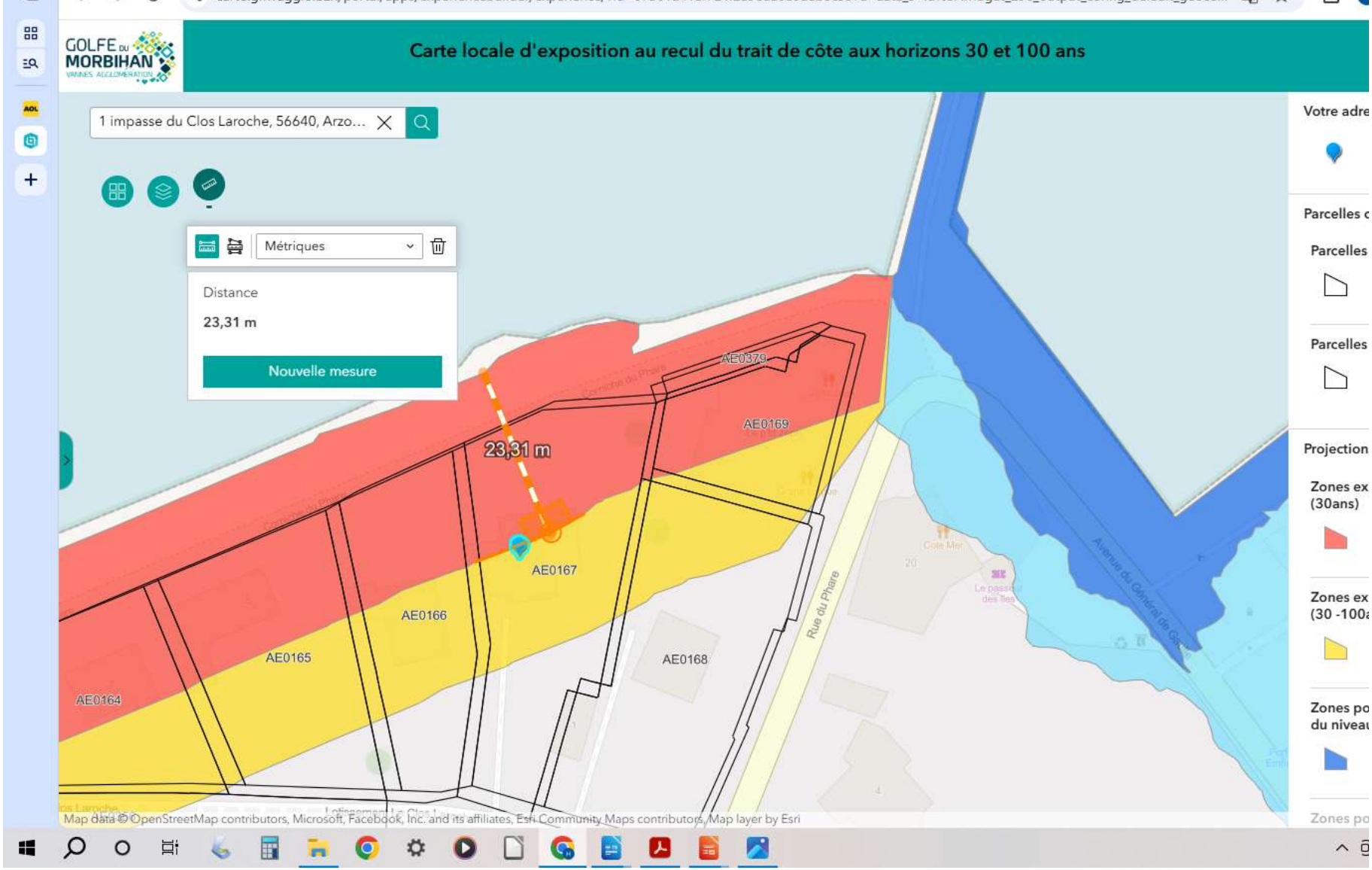
Je donne mon avis
SERVICES PUBLICS+

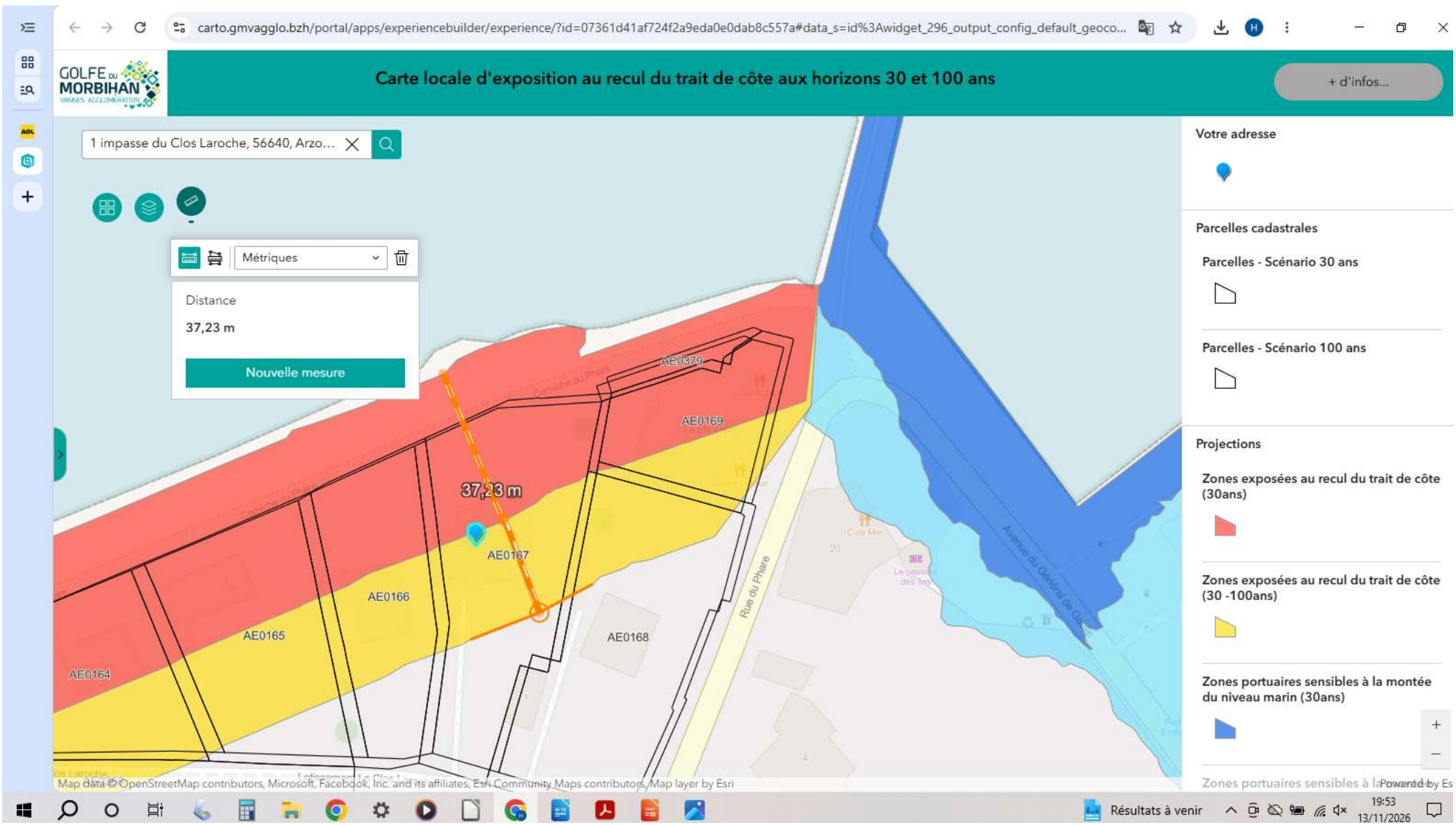
©2022 Direction Générale des Finances Publiques | Accessibilité : non conforme

Fermer la fenêtre

1 mm de pluie Lun 10:29 14/11/2026


daltys
e n° 124
N
e (2022)
+0,32m)
s (+1,33m)


GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION
Carte locale d'exposition au recul du trait de côte aux horizons 30 et 100 ans
1 impasse du Clos Laroche, 56640, Arzo...
Métriques
Distance
23,31 m
Nouvelle mesure
23,31 m
AE0379
AE0169
AE0167
AE0166
AE0165
AE0164
AE0168
Rue du Phare
Votre adre
Parcelles c
Parcelles
Parcelles
Projection
Zones ex
(30ans)
Zones ex
(30 -100a
Zones po
du niveau
Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri

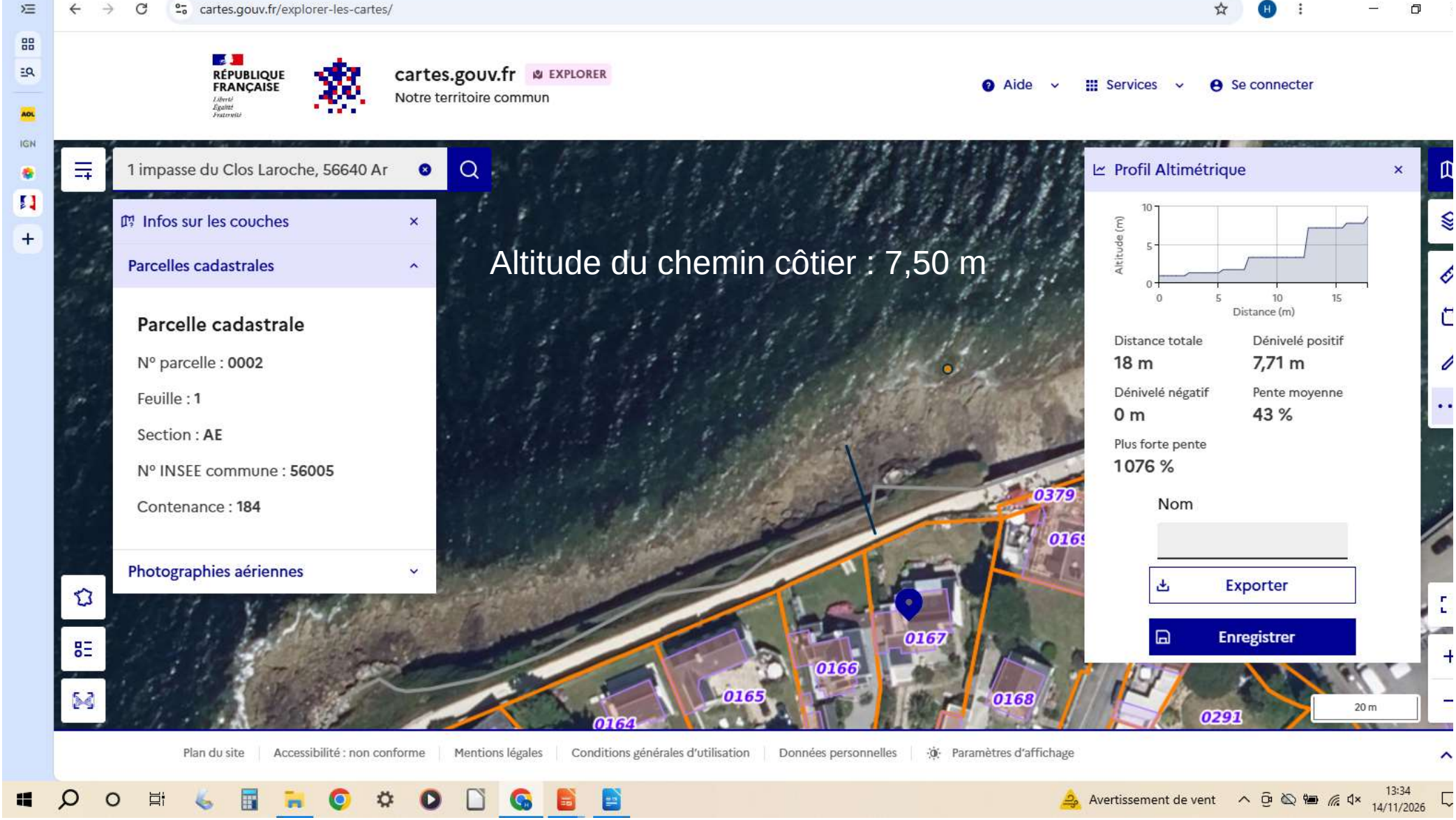

carto.gmvagglo.bzh/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=07361d41af724f2a9eda0e0dab8c557a#data_s=id%3Awidget_296_output_config_default_geoco...
GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMERATION
Carte locale d'exposition au recul du trait de côte aux horizons 30 et 100 ans
+ d'infos...
1 impasse du Clos Laroche, 56640, Arzo...
Métriques
Distance
37,23 m
Nouvelle mesure
Votre adresse
Parcelles cadastrales
Parcelles - Scénario 30 ans
Parcelles - Scénario 100 ans
Projections
Zones exposées au recul du trait de côte (30ans)
Zones exposées au recul du trait de côte (30 -100ans)
Zones portuaires sensibles à la montée du niveau marin (30ans)
AE0379
AE0169
AE0167
AE0166
AE0165
AE0164
AE0168
37,23 m
Rue du Phare
Avenue du Général de Gaulle
Map data © OpenStreetMap contributors, Microsoft, Facebook, Inc. and its affiliates, Esri Community Maps contributors, Map layer by Esri
Powered by Es
Résultats à venir
19:53
13/11/2026

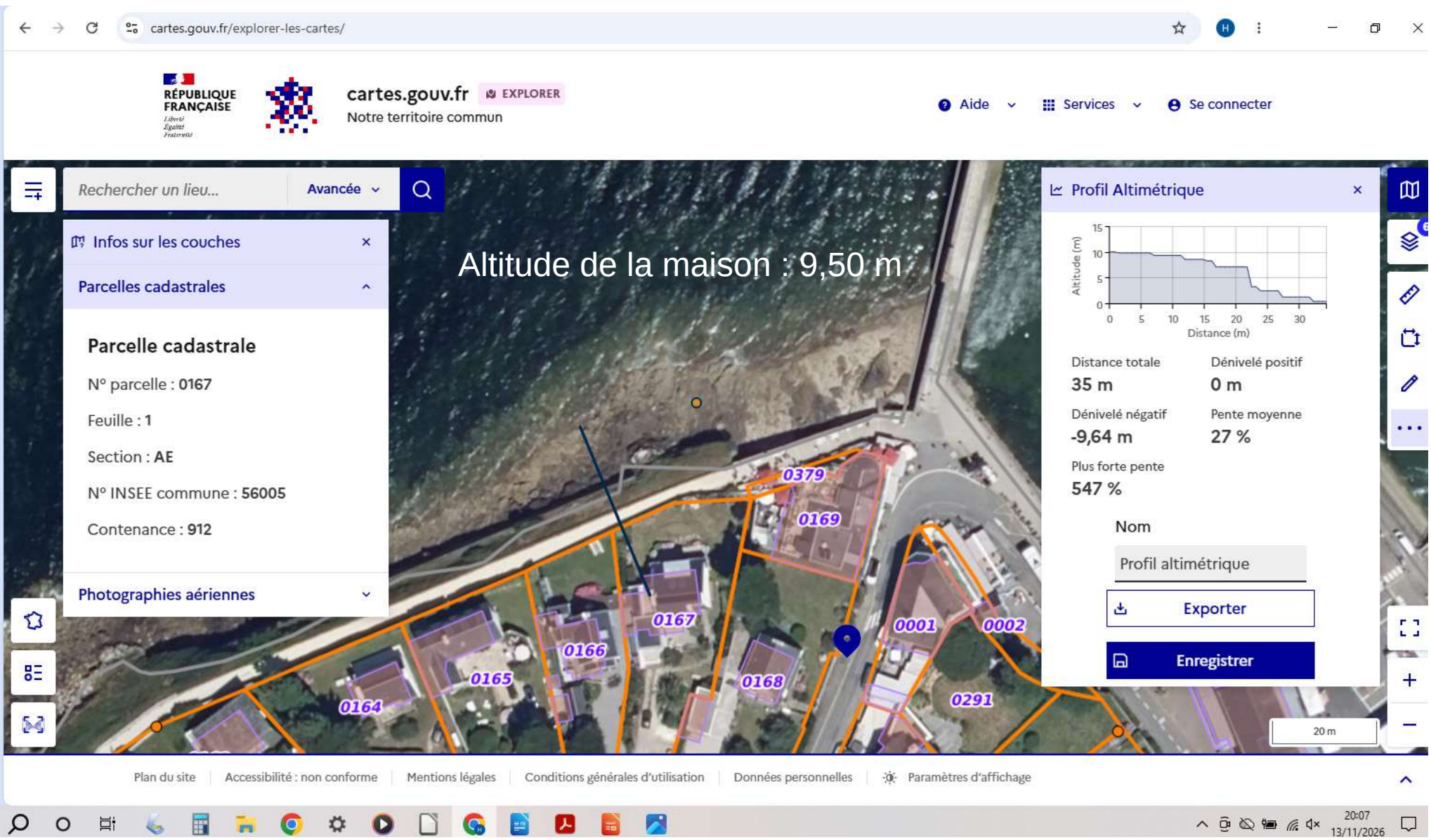



29m
5,80m
2,20m
93 m
3,50m

Carte postale d’environ 1952




cartes.gouv.fr/explorer-les-cartes/
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
cartes.gouv.fr
EXPLORER
Notre territoire commun
Aide
Services
Se connecter
1 impasse du Clos Laroche, 56640 Ar
Infos sur les couches
Parcelles cadastrales
Parcelle cadastrale
N° parcelle : 0002
Feuille : 1
Section : AE
N° INSEE commune : 56005
Contenance : 184
Photographies aériennes
Altitude du chemin côtier : 7,50 m
Profil Altimétrique
Altitude (m)
Distance (m)
Distance totale
18 m
Dénivelé positif
7,71 m
Dénivelé négatif
0 m
Pente moyenne
43 %
Plus forte pente
1076 %
Nom
Exporter
Enregistrer
0379
0167
0166
0165
0168
0164
0291
20 m
Plan du site
Accessibilité : non conforme
Mentions légales
Conditions générales d'utilisation
Données personnelles
Paramètres d'affichage
Avertissement de vent
13:34
14/11/2026


cartes.gouv.fr/explorer-les-cartes/
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
cartes.gouv.fr
EXPLORER
Notre territoire commun
Aide
Services
Se connecter
Rechercher un lieu...
Avancée
Infos sur les couches
Parcelles cadastrales
Parcelle cadastrale
N° parcelle : 0167
Feuille : 1
Section : AE
N° INSEE commune : 56005
Contenance : 912
Photographies aériennes
Altitude de la maison : 9,50 m
Profil Altimétrique
Altitude (m)
Distance (m)
Distance totale
35 m
Dénivelé positif
0 m
Dénivelé négatif
-9,64 m
Pente moyenne
27 %
Plus forte pente
547 %
Nom
Profil altimétrique
Exporter
Enregistrer
0379
0169
0167
0166
0165
0164
0168
0001
0002
0291
20 m
Plan du site
Accessibilité : non conforme
Mentions légales
Conditions générales d'utilisation
Données personnelles
Paramètres d'affichage
20:07
13/11/2026

cartagene.cerema.fr/portal/apps/experiencebuilder/experience/?id=9dbd12049939465481fe76a126b5298f&page=Page-1

Indicateur national de l'érosion côtière - Version 2026

Périodes: Post 1950 | Post 1975 | Post 2000 | 1950-1975 | 1975-2000 | 2000-2010 | 2010-2020

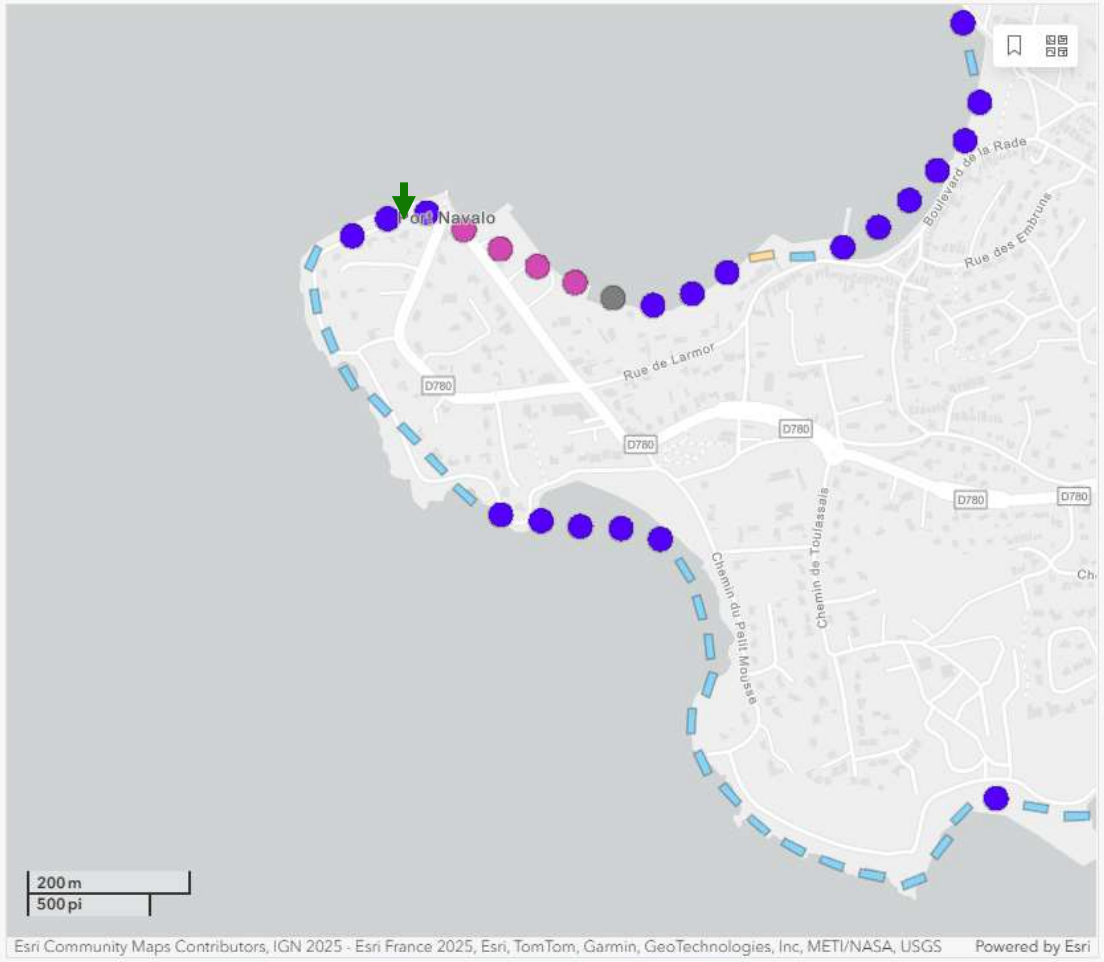
L'indicateur national de l'érosion côtière - Version 2026 - est calculé sur plusieurs périodes de temps.

Les périodes "Post" s'étendent jusqu'aux années 2020.

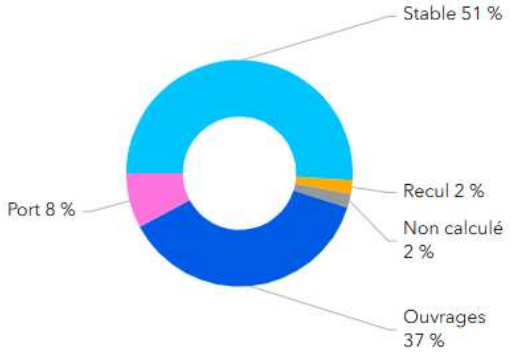
Pour plus de détails, rendez-vous sur Géolittotal.

Indicateur national

- Recul supérieur à 3 m/an
- Recul entre 1,5 et 3 m/an
- Recul entre 0,5 et 1,5 m/an
- Recul entre 0,1 et 0,5 m/an
- Non perceptible
- Avancée entre 0,1 et 0,5 m/an
- Avancée entre 0,5 et 1,5 m/an
- Avancée entre 1,5 et 3 m/an
- Avancée supérieure à 3 m/an
- Ouvrage
- Zone portuaire
- Trait(s) de côte manquant(s)



66 profils à l'écran

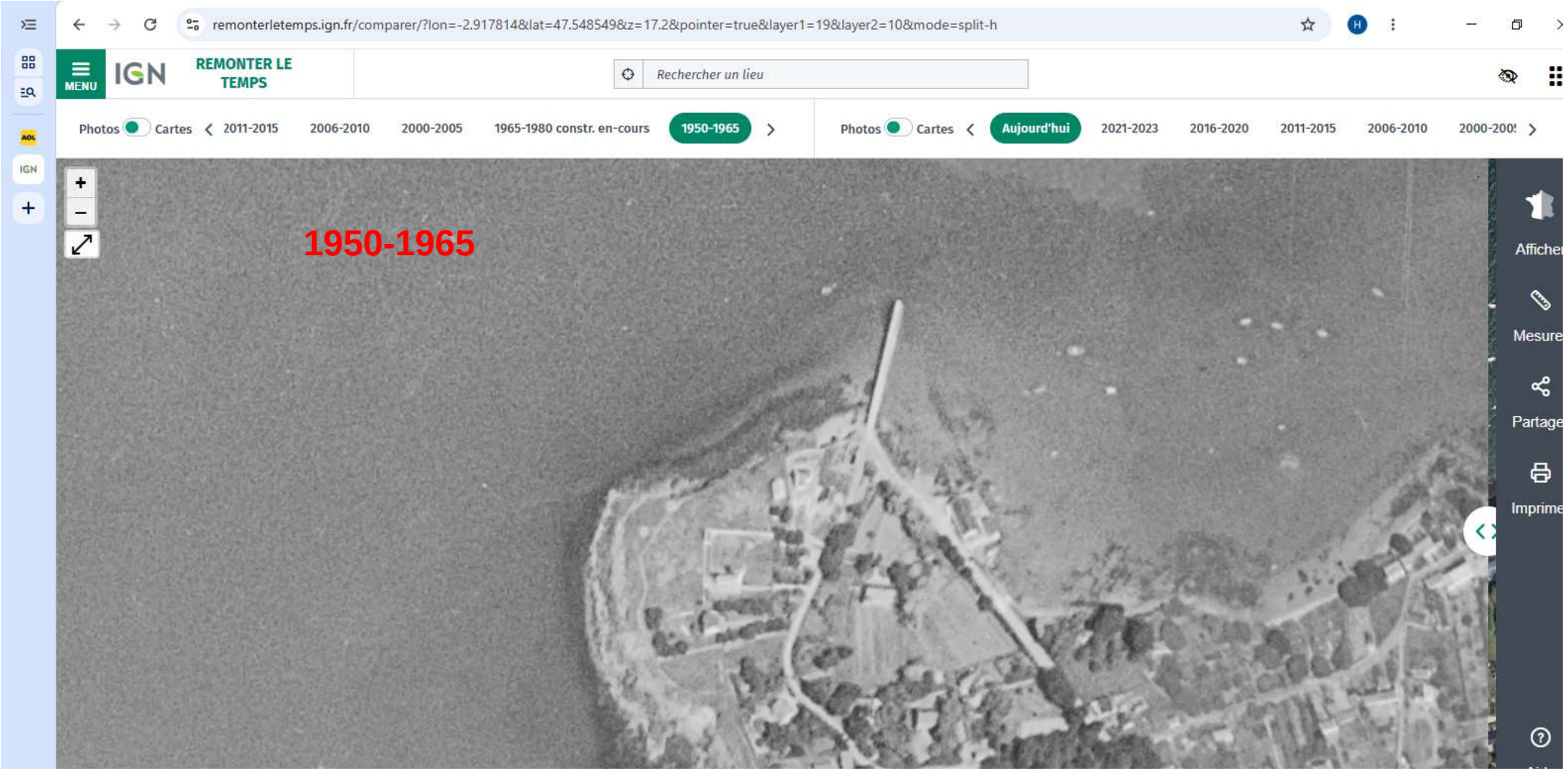


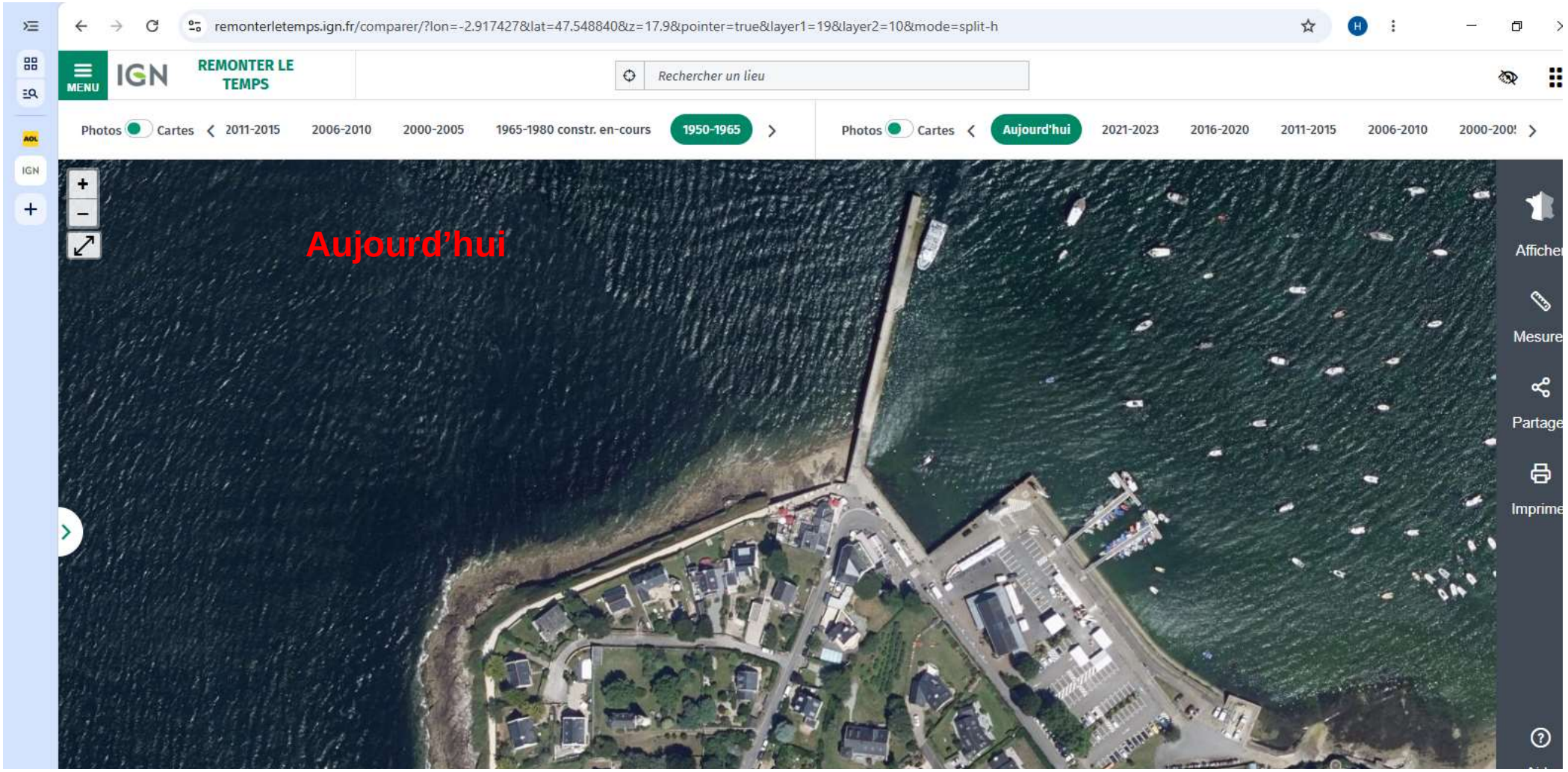
Partenaire en région : OSIRISC

Réalisé par le Cerema avec le soutien du ministère chargé de la transition écologique

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Cerema


remonterletemps.ign.fr/comparer/?lon=-2.917814&lat=47.548549&z=17.2&pointer=true&layer1=19&layer2=10&mode=split-h
MENU
IGN
REMONTER LE TEMPS
Rechercher un lieu
Photos
Cartes
2011-2015
2006-2010
2000-2005
1965-1980 constr. en-cours
1950-1965
Photos
Cartes
Aujourd'hui
2021-2023
2016-2020
2011-2015
2006-2010
1950-1965
Affiche
Mesure
Partage
Imprime


remonterletemps.ign.fr/comparer/?lon=-2.917427&lat=47.548840&z=17.9&pointer=true&layer1=19&layer2=10&mode=split-h
MENU
IGN
REMONTER LE TEMPS
Rechercher un lieu
Photos
Cartes
2011-2015
2006-2010
2000-2005
1965-1980 constr. en-cours
1950-1965
Photos
Cartes
Aujourd'hui
2021-2023
2016-2020
2011-2015
2006-2010
2000-200
Aujourd'hui
Affiche
Mesure
Partage
Imprime

Quelles sont les questions que nous avons pour GMVA et qui sont restées sans réponse pour l'instant?

1. **Typologie des côtes** — Quelle typologie GMVA a-t-elle attribuée à chaque secteur d'Arzon, sur quels critères et avec quelles vérifications de terrain ? La plage de poche, notamment , Port-Blanc a t elle été distinguées des dunes et des côtes rocheuses ?

1. **Calcul des reculs** — Pour chaque secteur et notamment AE230 et chaque horizon de temps, quelles valeurs ont été retenues pour Tx, Lmax, le changement climatique et les incertitudes ? Selon quelle formule ces paramètres produisent-ils les limites figurant sur les cartes ? -25m à 30 ans et -50m à 100 ans pour AE230

1. **Évolution historique** — Quelles positions historiques du trait de côte et quels indicateurs ont été utilisés par secteur ? Pourquoi certaines projections reposent-elles sur un nombre limité de dates, et comment leur cohérence avec les évolutions observées a-t-elle été vérifiée ? Pourquoi une analyse diachronique n'a t elle pas été effectuée?

1. **Recul événementiel et submersion** — Comment GMVA a-t-elle déterminé Lmax et vérifié son adéquation à chaque type de côte ? Comment distingue-t-elle le recul durable du trait de côte des phénomènes de submersion temporaire ?

1. **Changement climatique sur les côtes rocheuses** — Quelles données scientifiques justifient les valeurs de recul retenues pour les roches dures d'Arzon ? Comment la géologie, l'altération, la pente et l'exposition locale ont-elles été prises en compte ?

1. **Incertitudes** — Comment les marges d'incertitude annoncées — notamment 4,2 m à 30 ans et 7 m à 100 ans — ont-elles été calculées, puis intégrées aux cartes ? Quelle conséquence ont-elles sur les limites des zones ?

1. **Visites et spécificités locales** — Quels secteurs d'Arzon ont été visités, quelles observations locales ont été recueillies et quelles modifications ont-elles entraînées dans les cartes ? Comment les ouvrages existants ont-ils été inventoriés et pris en compte ?

1. **Prise en compte dans le SCoT** — comment GMVA prévoit-elle de traiter les erreurs ou incertitudes qui seraient confirmées ?

Emettre un avis défavorable aux dispositions du SCoT relatives au recul du trait de côte

1. **Ne pas considérer la cartographie ISL et al. Comme une référence techniquement validée en l'état**, tant que les anomalies signalées n'ont pas reçu de réponse circonstanciée.
    1. Demander à GMVA de produire les justifications des paramètres retenus, les données locales utilisées et les règles précises de construction du tracé cartographique.
    2. Faire vérifier les secteurs contestés par une analyse diachronique du trait de côte, une expertise géomorphologique locale et une confrontation systématique aux observations historiques.
    3. Faire réexaminer les plages de poche, les côtes rocheuses dures, ainsi que les secteurs où un supplément de 5 mètres apparaît sans justification identifiable.
    4. Demander que les incertitudes soient explicitement présentées et que leurs conséquences sur les limites des zones soient évaluées avant toute utilisation de ces cartes comme référence pour des décisions d'urbanisme.

1. **Emettre un avis défavorable aux dispositions du SCoT relatives au recul du trait de côte, tant que les anomalies substantielles identifiées dans cette note n'auront pas été examinées et corrigées.**

1. **Recommander à GMVA de faire procéder à une contre-expertise indépendante, comprenant des vérifications sur le terrain, et de réexaminer les dispositions concernées à la lumière de ses conclusions**.

À défaut, GMVA prendrait le risque de fragiliser juridiquement les décisions d'urbanisme qui s'appuieraient sur ces travaux et de susciter des contentieux qui pourraient être évités par un réexamen préalable sérieux.